

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Note explicative de synthèse : situation financière au 31 décembre 2021

Au terme de l'exercice 2021, le compte administratif de la Commune de La Brède fait apparaître les résultats suivants :

- En fonctionnement, le total des dépenses s'établit à 4 336 597 € (amortissements compris) et se décompose comme suit :

➤ Charges générales :	1 304 950 €
➤ Charges de personnel :	2 170 967 €
➤ Charges diverses :	376 331 €
➤ Charges financières (intérêts) :	83 778 €
➤ Charges exceptionnelles :	5 028 €
➤ Provisions pour risques :	25 500 €
➤ Amortissements :	355 163 €
➤ Opérations d'ordre diverses :	14 880 €

- Le total des recettes s'établit à 4 814 843 € et se décompose comme suit :

➤ Produits des services et du domaine :	361 000 €
➤ Impôts et taxes :	3 271 372 €
➤ Dotations et participations :	1 080 157 €
➤ Produits exceptionnels :	42 020 €
➤ Reprise de provision :	25 000 €
➤ Atténuations de charges :	32 543 €
➤ Autres :	2 751 €

- Ces montants forment ainsi un excédent de 478 246 € auquel il convient d'ajouter le report de l'excédent des années antérieures (1 914 508 €), ce qui aboutit à un résultat de clôture global positif de + 2 392 754 €.

- En investissement : Le total des dépenses s'établit à 2 920 720 € et le total des recettes à 1 939 780 €, formant ainsi un solde négatif de - 980 940 € auquel il convient d'ajouter le report de l'excédent de l'année antérieure (+ 241 076 €), ce qui aboutit à un résultat de clôture global négatif de - 739 864 €, déficit à reporter sur l'exercice 2022.

Le programme d'investissement 2021 a atteint un total d'opérations d'investissement mandatées (payées à la fin de l'année) arrêté à 2 520 172 €. Les opérations réalisées sont les suivantes :

➤ Voirie :	772 382 €
➤ Aménagement du bourg :	12 042 €
➤ Matériels :	208 218 €
➤ Eclairage public et enfouissements :	117 463 €
➤ Bâtiments scolaires :	543 930 €
➤ Bâtiments communaux :	231 006 €
➤ ZAC :	129 972 €

➤ Equipements sportifs :	21 415 €
➤ Eglise :	483 210
➤ Mairie :	534 €
➤ Documents d'urbanisme :	0 €
➤ Acquisitions foncières :	0 €

Le remboursement du capital d'emprunts s'est élevé à 397 826 €.

Les restes à réaliser de l'exercice 2021, à reporter sur le budget 2022, sont constitués :

- Des dépenses d'investissement engagées en 2021 et non mandatées au 31 décembre qui sont arrêtées à 655 244 €, liées essentiellement aux travaux en cours et non achevés (bief du Moulin du bourg, enfouissements et éclairage public – Eyquem, mise aux normes des bassins de la ZAC, huisseries des écoles et de la mairie, achèvement des travaux de l'église...).
- Des recettes d'investissement certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes et rattachables à l'exercice 2021. Ces restes à réaliser s'établissent à 311 377 €, correspondant à des subventions pour les travaux d'aménagement des cours de l'école élémentaire (Etat : 68 600 €), de rénovation de l'église (Département et DRAC pour 85 111 €), pour la rénovation de la cuisine centrale (Département et Etat pour 49 622 €), pour l'accessibilité des bâtiments (Etat : 9 148 €), le Chemin du stade (Communauté de Communes : 35 866 €) et le changement des huisseries (63 030 €).
- Le solde des restes à réaliser est donc de – 343 867 €.

En 2021, la Collectivité a souscrit un emprunt de 400 000 € auprès de la Caisse d'Epargne à un taux de 0,59 %. Compte tenu des remboursements effectués, l'encours total de la dette au 31 décembre 2021 se situe au même niveau qu'en 2020 pour atteindre 3 097 481 € (contre 3 095 308 € au 31/12/2020).